



MATTHIEU PERRUCHOUD

Educateur canin certifié MEC

chiensdeslacs.ch - info@chiensdeslacs.ch

+41 79 294 65 56

COURS OBLIGATOIRES

Inscription et règlement:

Fichier à remettre lors du premier cours

L'école canine décline toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie. Chaque propriétaire est responsable des dégâts que son chien peut occasionner et doit être titulaire d'une assurance RC.

Aucune maltraitance physique ou morale n'est tolérée sur le terrain. De plus, le règlement interne de l'école canine s'applique.

Votre chien doit être en bonne santé. Le carnet de vaccination doit être présenté. Chacun est muni de récompenses appropriées pour renforcer l'apprentissage, d'une laisse et d'un collier ou harnais adéquat et de sachets pour ramasser les déjections de son animal.

Les enfants sont les bienvenus, sous la responsabilité des parents.

Propriétaire	Chien
Nom	Nom
Prénom	Race
Date de naissance	Sexe Stérilisé-e OUI - NON
Tél.	Date de naissance
Adresse	N° puce
NPA / Lieu	Vétérinaire
Assurance RC	Validité vaccins

Lieu, date et signature :